



**Délibération du conseil municipal du 29 septembre 2022 - N° D2022\_54**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 6 octobre 2022**  
**MASSAROTTI Yves, Maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 19 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Absents : 2

Absent excusé : 1

**Absents ayant donné pouvoir : 4**

CAPRI Brigitte ayant donné pouvoir à MASSAROTTI Yves ;

BOUACHRAOUI Saïda ayant donné pouvoir à DUCROUX Elisabeth ;

ROGAZY Fabienne ayant donné pouvoir à LAURENSEN David.

VOTTERO Cédric ayant donné pouvoir à PASQUALIN Martine

Votants : 16 votants

Quorum atteint

Secrétaire de séance : GLIERE Emeline

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSEN David	x		SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda		x	SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric		x
PASQUALIN Martine	x		ROGAZY Fabienne		x	GLIERE Emeline	x	
CAPRI Brigitte		x	PEPIN Nathalie	x				
TINJOU Denis	x		AZZOPARDI Karen		x			

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – À UNE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU EN CYCLISME – RENOUELEMENT SPONSORING**

Monsieur le Maire :

- rappelle la décision du conseil municipal n°2020-07-09 en date du 3 décembre 2020 acceptant de devenir un sponsor d'Aurore PERNOLLET, afin de soutenir cette jeune femme domiciliée à Vougy, dans son projet sportif de haut niveau en cyclisme, et dans ce cadre, à ce que la commune de Vougy soit associée comme partenaire sur tout support de communication ou équipement ;
- rappelle également son titre de double championne du monde junior de cyclisme sur piste obtenu en 2022.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :*

- VERSER sur l'exercice 2022 la somme de 4 000,00 € à Aurore PERNOLLET correspondant à une subvention d'un montant de 4 000,00 €, afin de lui renouveler notre sponsoring et de continuer à la soutenir dans son projet sportif de haut niveau en cyclisme,
- AUTORISER le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent à la présente décision.

*La secrétaire de séance,*



*Emeline GLIERE*

*Le Maire,*



*Yves MASSAROTTI*

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*